

VILLE DE VITRY-LE-FRANÇOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le **04 juin à 18 heures 00**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le Salon François 1^{er} de l'Hôtel de Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIRGODIN, Maire suite à la convocation faite le 29 mai 2026 conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, le même jour.

Étaient présents : M. MIRGODIN, Mme MUNSTER, M. GONTHIER, Mme HUILLET, MM. BLONDEAU, LEVASSEUR, Mme BLOND, M. BOURA, Mme GUÉRINOT, M. GRANDHOMME, Mme THOMAZÉ, M. MARQUET, Mmes MOREAU, BOBLIQUE, M. HOUDAYER, Mme CAILLAU, M. JOURNAUX, Mme BLAND, M. BIARD, Mme HAYANE, M. ANWAR, Mme MANCEAU, M. LAHROU, Mme BUSSENOT, Mme BUCHHEIT, MM. TRIOLET (à partir de 18H05), VILARD, ROCH, Mme JÉRÔME, M. SIMONNOT.

Absents excusés : Mme OFLAZOGLU, MM. VIGNEAU, SABOURDY.

3 pouvoirs sont déposés sur le bureau de Monsieur le Maire :

- ✓ Mme OFLAZOGLU donne pouvoir à M. BOURA ;
- ✓ M. VIGNEAU donne pouvoir à M. GONTHIER ;
- ✓ M. SABOURDY donne pouvoir à Mme BLOND.

Secrétaire de séance : Monsieur Julien GONTHIER.

- N°44 -

FINANCES

DEMANDES DE SUBVENTIONS

CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE AU HAMOIS

Rapporteur : Madame Émilie BLOND

Par délibération n° 42 du 02 juin 2025, vous avez adopté à l'unanimité le financement des études de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire au Hamois.

La Ville souhaite désormais déposer de nouvelles demandes d'aides pour la partie travaux de construction du projet.

Ces travaux, comprenant les frais d'études de maîtrise d'œuvre non subventionnés, peuvent bénéficier d'aides de différents acteurs financiers.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2334-32 à L.2334-39, L.2334-42 et articles R. 2334-19 à R.2334-35,

Vu l'avis favorable du bureau municipal,
Vu l'avis favorable de la commission finances,

Je vous propose, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

1°/ solliciter les concours financiers suivants pour le projet précité, au taux le plus élevé possible ;

2°/ arrêter le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total prévisionnel de l'opération (H.T.) : 2.547.217,64 €

Financeurs :

FEDER 2026 (22,08 %) :	562.400,00 €
ARS 2026 (12,56 %) :	320.000,00 €
DETR 2027 (9,42 %) :	240.000,00 €
REGION 2027 (11,78 %) :	300.000,00 €
Autofinancement (44,16 %) :	1.124.817,64 €

3°/ engager notre collectivité à réaliser cette opération d'investissement ;

4°/ autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer la demande de subvention ;

5°/ autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter toute autre subvention auprès des financeurs pour cette opération ;

6°/ autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La délibération est adoptée
à l'unanimité des membres
du Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance,
Julien GONTHIER



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Sébastien MIRGODIN

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le 17 JUIN 2026
et de la publication le 19 JUIN 2026
ou de la notification du

Signature

Pour le Maire,

Par délégation,

Pour la Directrice Générale des Services empêchée,

Le Directeur Général Adjoint,

Alexandre GUILLEMIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.